



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Devis:

Le délai de validité de nos devis est de 3 mois, sauf mention contraire. Le devis qui traduit la demande écrite ou orale du client doit être vérifié par celui-ci avant approbation.

### Prix:

Le prix hors taxes (H.T.) indiqué est ferme et non révisable pendant 3 mois à compter de l'émission du devis, sauf en cas d'indications erronées du client ou de non-conformité des lieux aux termes du devis ou de la commande. Au-delà de cette période de 3 mois, le prix hors taxes sera automatiquement réévalué suivant la variation de l'indice IGE entre la date d'émission du devis et la date de facturation de la prestation. L'indice IGE est consultable sur le site internet de l'Ordre des Géomètres-Experts à l'adresse <http://www.geometre-expert.fr/upload/docs/application/pdf/2014-02/indicesiges.pdf>. Seul le montant hors taxes (H.T.) est garanti. Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation.

### Déplacements:

Le prix indiqué s'entend déplacement compris. Dans le cas contraire, un forfait déplacement est clairement mentionné sur le devis.

### Acceptation:

Aucun travail ne sera engagé avant réception du devis accepté, revêtu de la signature du client, ou du cachet de l'entreprise et de la signature de son responsable le cas échéant. Tout bon de commande extérieur doit être rédigé sur papier à entête de l'organisme considéré. Par ailleurs, sauf indication contraire, l'acceptation du devis ou d'une commande extérieure est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % du montant total toutes taxes comprises (T.T.C.). Toute commande ou acceptation du devis vaut acceptation totale de nos conditions de vente. Les conditions du client dérogeant aux présentes ne sont valables qu'en cas d'acceptation expresse et écrite par nos services.

### Délai:

Les délais indiqués dans nos devis ou confirmations de commandes sont donnés à titre indicatif, sauf stipulations contraires. Les retards éventuels ne donnent pas le droit au client d'annuler sa commande, d'en refuser la livraison, ou de réclamer une réduction de prix, ou des dommages et intérêts. Sauf accord express et écrit, nous n'acceptons aucune pénalité pour retard d'exécution. Toute modification du délai sera notifiée au client pour acceptation.

### Annulation de commande:

En cas d'annulation de commande totale ou partielle du fait du client, nous nous réservons le droit de facturer le travail déjà effectué. En tout état de cause, l'acompte versé ne sera pas remboursé. Nous nous réservons la possibilité d'annuler toute commande, même après notre acceptation, si des faits ou circonstances interviennent ou viennent à notre connaissance et mettent en doute la solvabilité du client.

### Livraison:

Les plans et fichiers informatiques voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Les documents seront fournis aux formats dématérialisés les plus courants (DXF, DWG, PDF, DOC, XLS...) compatibles avec leur version en vigueur, soit par e-mail soit par l'intermédiaire d'une plateforme de transfert. La fourniture de documents papier, non systématique, doit être précisée lors de la demande de devis. Dans ce cas, sauf indication contraire, la livraison est effectuée par le biais des services de la Poste, par courrier normal, à l'adresse indiquée par le client. En cas d'avaries survenues au cours du transport, il incombe au destinataire d'exercer tout recours contre les transporteurs.

### Paiement:

De principe, nos ventes sont payables au comptant et sans escompte, par chèque ou virement bancaire. Sauf conventions contraires, le solde de la facture est payable à réception. Conformément à la Loi n°2001-420 du 15 mai 2001, à la Loi n° 2008-776 dite LME du 4 août 2008, ainsi qu'à la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, et par application de l'article L.441-6 du Code du Commerce, en cas de non-paiement à échéance, des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (consultable à

l'adresse: <https://www.banque-france.fr/statistiques/taux-et-cours/les-taux-directeurs>), toutes taxes en sus, seront exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. De plus, conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due. Ainsi, par application du Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et de l'article D.441-5 du Code du Commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due dès le premier jour suivant l'échéance de la facture, et ce, sans mise en demeure préalable et sans préjudice des intérêts légaux et dépens en cas d'action contentieuse ou judiciaire. Dans le cas des créances civiles, il sera par ailleurs fait application de l'article 1153 du Code Civil pour indemnisation des frais et démarches de recouvrement.

### Clause de réserve de propriété:

Le transfert de propriété est subordonné au règlement intégral du prix des produits et prestations en principal, intérêts, pénalités et accessoires. Nous nous réservons en conséquence le droit de revendiquer tous documents et fichiers dans les conditions prévues à l'article 121 modifié de la loi n°85-98 du 25 janvier 1985 correspondant à l'actuel article L.621.122 du Code du Commerce. Cependant le transfert des risques concernant les documents et fichiers a lieu dès l'expédition des locaux de la société. Dans cette hypothèse nous pourrions récupérer les documents et fichiers livrés, les éventuels frais de remise en état restant à la charge du client. Les paiements déjà reçus resteront alors acquis à titre de dommages et intérêts.

### Limitation de responsabilité:

Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni *in solidum*, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

### Garantie:

Notre cabinet se conforme au "Guide des Prestations de l'Ordre des Géomètres-Experts". Nous nous engageons par ailleurs à respecter le cahier de charges imposé par le client, dès lors que celui-ci est fourni préalablement à la rédaction du devis. Toute modification de ce cahier des charges devra être soumise à notre accord. En cas de non-respect de notre part du cahier des charges contractuel, les plans et fichiers seront gratuitement révisés.

### Litiges:

Toute réclamation doit être formulée auprès de nos services, dans le délai le plus bref à compter de la réception de la commande. De convention expresse, il est attribué compétence exclusive au Tribunal de Commerce d'Évry, pour tous litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux, quel que soit le lieu de livraison, le mode de paiement accepté, et même en cas de pluralité de défendeurs.

### Médiateur de la consommation:

Nous sommes adhérents de l'Association Nationale des Médiateurs (ANM). En cas de différend commercial, le médiateur de la consommation peut être saisi par le client, gratuitement, de préférence via le site internet : <http://www.anm-conso.com/> rubrique « Je suis un particulier », ou par courrier postal, à l'adresse : Association Nationale des Médiateurs (ANM) - 62, rue de Tiquetonne - 75002 PARIS